

Procès-Verbal
ou du 11 juin 2003
Copie de Résolution

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA

À la session **ordinaire**
d'ajournement du Conseil des Maires
spéciale

DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA

tenue le 11 juin 2003 et à laquelle est présent son honneur le préfet, M. Bertrand Lavoie et les conseillers suivants : Au nombre de 18 représentants sur 20.

tous formant quorum sous la présidence du préfet.

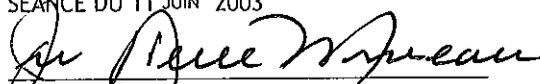
M. Jean-Pierre Morneau, secrétaire-trésorier est aussi présent.

RÉSOLUTION CM 097-03

- Considérant que les MRC de la Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis se sont regroupées pour remplacer leurs lieux d'enfouissement qui doivent fermer à brève échéance;
- Considérant que ce regroupement s'avère nécessaire pour limiter l'importante hausse des coûts produite par les nouvelles protections environnementales requises;
- Considérant que la déclaration de compétence de la MRC de La Matapédia pour la création d'une régie intermunicipale a été acceptée par seize de ses municipalités locales;
- Considérant que le projet proposé par la Régie intermunicipale pour un LET à Matane répond à toutes les exigences environnementales fixées par le ministère de l'Environnement;
- Considérant que les audiences publiques du BAPE permettent à tout organisme intéressé de s'exprimer sur ce projet.

Il est proposé par Philippe Marquis, appuyé par Aurélien Beaulieu et résolu de présenter un mémoire aux audiences publiques du BAPE appuyant le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement à Matane; que monsieur Gaëtan Ruest soit autorisé à présenter ce mémoire pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

COPIE CONFORME DE LA VRAIE
RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA
SÉANCE DU 11 JUIN 2003


Jean-Pierre Morneau, secrétaire-trésorier